



**Chambre
des Députés**
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG

N°8242

PROJET DE LOI

**portant modification de l'article 7
de la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la
réglementation de la navigation aérienne**

*

Article unique. À l'article 7, paragraphe 2, alinéa 3, de la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne, les termes « de ces redevances » sont remplacés par les termes « des redevances prévues à l'alinéa 2 ».

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 14 novembre 2024

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Claude Wiseler